









## COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

- M. Pierre FAUCHON Sénateur du Loir-et-Cher  
Groupe de l'Union Centriste (UC)  
Président du Groupe sénatorial France-Inde
- Mme Yolande BOYER Sénateur du Finistère  
Groupe Socialiste
- M. Michel DOUBLET Sénateur de la Charente  
Groupe de l'Union pour un Mouvement  
Populaire (UMP)
- M. Philippe NOGRIX Sénateur d'Ille-et-Vilaine  
Groupe de l'Union Centriste (UC)
- M. Jean-Pierre PLANCADE Sénateur de la Haute-Garonne  
Groupe Socialiste
- M. Xavier de VILLEPIN Sénateur représentant les Français établis  
hors de France  
Groupe de l'Union pour un Mouvement  
Populaire (UMP)

La délégation était accompagnée par M. Jean-Dominique NUTTENS, Administrateur des services du Sénat, Secrétaire exécutif du Groupe sénatorial France-Inde.



*« L'Inde est une entité géographique, économique, une unité culturelle dans sa diversité, un assemblage de contradictions, maintenu par des liens puissants mais invisibles [...]. Il émane d'elle une impression diffuse de très ancienne légende ; un enchantement semble avoir maintenu son esprit intact. Elle est mythe et idée, rêve et vision, mais aussi réalité vive, présente, envahissante. En elle, des couloirs ténébreux et terrifiants paraissent retourner à la nuit primitive, mais elle porte aussi la lumière et la plénitude du jour. Indigne et repoussante parfois, rétive et obstinée, elle fait même preuve parfois d'un brin d'hystérie, cette grande dame chargée d'histoire. Mais elle sait se faire aimer, et aucun de ses enfants ne peut l'oublier, où qu'il aille, quel que soit le destin étrange qui l'attend. Car elle fait partie d'eux, dans sa grandeur comme dans ses faiblesses, et ses yeux profonds, qui ont vu de la vie tant de passion, de joie et de folie, les reflètent tous. »*

Jawaharlal NEHRU  
*La découverte de l'Inde*



## AVANT PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Une délégation du groupe interparlementaire France-Inde du Sénat s'est rendue en Inde du 10 au 20 septembre 2004. Outre M. Pierre FAUCHON, Président du groupe, elle comprenait Mme Yolande BOYER et MM. Michel DOUBLET, Philippe NOGRIX, Jean-Pierre PLANCADE et Xavier de VILLEPIN.

Avant ce déplacement, le groupe interparlementaire s'était rendu en Inde en 1997 puis en 2002 :

- en 1997, il s'était rendu à Delhi, Bénarès et Bombay et avait pu faire un point complet de la situation politique et économique de l'Inde ;

- en 2002, il avait fait étape à Delhi, Bangalore, Madras et Pondichéry, consacrant son étude à trois thèmes : les enseignements pouvant être tirés du système institutionnel indien dans le cadre de la construction européenne, l'affirmation de l'Inde comme un pays leader en matière de nouvelles technologies, enfin la situation de Pondichéry, fenêtre ouverte sur la France.

En 2004, la délégation a concentré son attention sur trois thèmes :

- la **situation politique de l'Inde après les élections du printemps 2004**, qui ont marqué un retour largement inattendu du Parti du Congrès au pouvoir ;

- le **rôle très étendu de la Cour suprême de l'Inde** qui, non seulement assure le contrôle de constitutionnalité des lois, mais règle également les conflits entre l'Etat fédéral et les Etats fédérés et peut être saisie de toute question relative aux droits fondamentaux ;

- la **situation particulière du Bengale Occidental et de sa capitale, Calcutta**, au sein de l'Union indienne. Le passage à Calcutta de la délégation

a incontestablement été le moment le plus fort de son déplacement. Elle a malheureusement constaté que l'ancienne capitale de l'Inde et le Bengale Occidental étaient largement délaissés par la France au profit d'autres régions, malgré le fort potentiel de développement économique dont ils disposent et l'incontestable proximité culturelle qui les lie à notre pays.

Le déplacement de la délégation a été jalonné de rencontres particulièrement riches avec les responsables politiques, notamment avec les membres de deux commissions conjointes du Parlement indien, la commission des Affaires intérieures et celle des Affaires étrangères. Il a également été marqué par des moments particulièrement émouvants, qu'il s'agisse de la visite du lieu où fut assassiné le Mahatma Gandhi ou du dialogue noué avec les responsables d'associations venant en aide aux gamins des rues de Calcutta.

La délégation tient à remercier très chaleureusement tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de sa mission et tout particulièrement S Exc. M. Dominique GIRARD, Ambassadeur de France en Inde, ainsi que ses collaborateurs, notamment M. François GOLDBLATT, Ministre-Conseiller et Mlle Anne GENOUD, Premier Conseiller.

\*

**Depuis la visite en Inde d'une délégation du groupe interparlementaire, ce pays a été très durement éprouvé par le raz de marée qui a dévasté l'Asie du Sud le 26 décembre 2004. Le groupe interparlementaire souhaite renouveler ici l'expression de sa solidarité avec le peuple Indien face à cette épreuve particulièrement cruelle.**

## **PROGRAMME DU DÉPLACEMENT**

### **Vendredi 10 septembre :**

- 10 h 20 : Départ pour Delhi vol AF 148
- 22 h 05 : Arrivée à Delhi ; accueil par M. Dominique GIRARD, Ambassadeur de France en Inde

### **Samedi 11 septembre :**

Visite de Delhi

### **Dimanche 12 septembre :**

Excursion à Agra

### **Lundi 13 septembre :**

- 8 h 45 : Séance de travail présidée par l'Ambassadeur en présence des chefs de service
- 10 h 30 : Visite des nouveaux bâtiments de l'Alliance française et rencontre avec M. Gérard SABY, Directeur de l'Alliance et le corps enseignant
- 13 h 00 : Déjeuner à la Résidence avec diverses personnalités indiennes (parlementaires, représentants de la société civile –notamment des femmes appartenant au monde économique, universitaire et à des organisations non gouvernementales)
- 16 h 00 : Entretien avec M. Ramah Chandra LAHOTI, Président de la Cour suprême et six des membres de la Cour
- 19 h 30 : Réception offerte par M. Ashwani KUMAR, Président du groupe Inde-France au Parlement indien, en présence de M. Kocheril Raman NARAYANAN, ancien Président de la République et de M. M.K. RASGOTRA, ancien coprésident du Forum d'initiative Franco-Indien.

**Mardi 14 septembre :**

- 9 h 30 : Rencontre à la Résidence avec des spécialistes indiens sur la place de l'Inde dans les relations internationales, notamment sur les relations de l'Inde avec les Etats-Unis, la Chine et le Pakistan
- 11 h 00 : Visite de la *Birla House*, où Gandhi vécut ses derniers jours et fut assassiné
- 12 h 00 : Réunion avec la Commission parlementaire conjointe des Affaires intérieures, présidée par Mme Sushna SWARAJ
- 13 h 30 : Déjeuner avec la section Inde des Conseillers du commerce extérieur
- 15 h 30 : Réunion avec la Commission parlementaire conjointe des Affaires extérieures, présidée par M. Laxminorayan PANDEY
- 17 h 00 : Rencontre avec des chercheurs du Centre de sciences humaines sur la situation politique générale de l'Inde après les élections
- 19 h 00 : Réception à l'Ambassade de France. Rencontre avec la communauté française de Delhi

**Mercredi 15 septembre :**

- 10 h 40 : Départ pour Khajuraho. Visite des temples

**Jeudi 16 septembre :**

- Matin : Visite de l'association Hope Shanti dirigée par Mme Stéphanie CAMPASOL
- 13 h 30 : Départ pour Delhi
- 16 h 00 : Arrivée à Delhi
- 17 h 20 : Départ pour Calcutta

19 h 20 : Arrivée à Calcutta ; accueil à l'aéroport par M. Mahendra Kumar JALAN, Consul honoraire de France, et Mme Marie-Claude OLIVIER, Chef de la Mission économique

**Vendredi 17 septembre :**

10 h 30 : Visite aux Missionnaires de la Charité

11 h 30 : Entretien avec M. Viren SHAH, Gouverneur du Bengale Occidental

13 h 00 : Déjeuner offert par M. Nicolas BLASQUEZ, Directeur de l'Alliance française de Calcutta, avec des représentants d'organisations non gouvernementales ayant une relation avec la France

15 h 30 : Entretien avec M. Subrata MUKHERJEE, Maire de Calcutta

17 h 00 : Rencontre avec des membres de la FLO-FICCI « *Federation of Indian Chamber of Commerce and Industry* » *Ladies Organization*

20 h 00 : Dîner offert par M. Mahendra Kumar JALAN, Consul honoraire de France

**Samedi 18 septembre :**

9 h 45 : Entretien avec le Pr Suranjan DAS, *Pro Vice-Chancellor for Academic Affairs*, Université de Calcutta

10 h 45 : Rencontre avec des représentants du Centre culturel franco-indien de Chandernagor

11 h 15 : Session interactive présidée par M. Manabendra MUKHERJEE, Ministre des Technologies de l'Information et de l'Environnement, avec des représentants de la Chambre de commerce indienne (ICC) et de l'Agence pour le développement industriel du Bengale occidental (*West Bengal Industrial Development Corporation* – WBIDC). Présentation générale sur le Bengale Occidental et présentations relatives aux secteurs des technologies de l'information et de l'agroalimentaire

- 13 h 30 : Déjeuner offert par la Chambre de commerce indienne
- Après-midi : Visite du *Victoria Memorial*
- 20 h 00 : Dîner offert par M. François GOLDBLATT, Ministre-conseiller à l'ambassade de France en Inde

**Dimanche 19 septembre :**

- 9 h 00 : Visite de Calcutta en compagnie de M. Manish CHAKRABORTI, Architecte
- 12 h 00 : Entretien avec M. Buddhadeb BHATTACHARJEE, Ministre en Chef du Bengale Occidental,
- 13 h 15 : Déjeuner offert par M. Subrata MUKHERJEE, Maire de Calcutta, en présence de M. Jyoti BASU, ancien Ministre en Chef du Bengale
- 17 h 00 : Départ pour Delhi
- 19 h 00 : Arrivée à Delhi

**Lundi 20 septembre :**

- 00 h 35 : Départ pour Paris
- 6 h 10 : Arrivée à Paris

## **L'INDE CONTEMPORAINE : QUELQUES POINTS DE REPÈRE**

### **1. Géographie**

L'Inde s'étend du nord au sud sur 3.200 km et d'Est en Ouest sur 3.000 km. Elle est le septième Etat du monde par la superficie, couvrant environ **3.200.000 km<sup>2</sup>**. Elle est bordée sur 6.100 km de côtes par l'Océan indien (mer d'Arabie et golfe du Bengale). Six Etats lui sont contigus : la Birmanie et le Bangladesh à l'Est, le Népal et la Chine au Nord, le Pakistan à l'Ouest, tandis que le Sri Lanka en est séparé au Sud-Est par le golfe de Mannar.

L'Inde compte essentiellement trois régions naturelles : au Nord, la chaîne de l'Himalaya, qui culmine du côté indien à 8.603 m au Kanchenjunga ; au Sud de l'Himalaya, la plaine du Gange, qui s'étend sur 2 400 km d'Est en Ouest et sur 300 km du Nord au Sud ; enfin, le plateau du Deccan, au Sud, séparé de la plaine indo-gangétique par des collines de 500 à 1.300 m d'altitude et flanqué par les ghats orientaux et occidentaux.

### **2. Population**

**La population indienne était évaluée à 1, 065 milliard d'individus en 2003.** Elle s'accroît de 2 % chaque année, soit l'équivalent de la population australienne. On estime que la population indienne pourrait atteindre 1,5 milliard d'habitants d'ici 2050 et compter 180 millions d'actifs supplémentaires d'ici 2020. L'Inde aura ainsi connu en un siècle une multiplication par 4,5 de sa population.

La part de la population rurale indienne est encore supérieure à 65 % de la population totale. Cependant, l'Inde, qui comptait 60 millions d'urbains en 1951 en compte près de 300 millions aujourd'hui. Ce chiffre devrait s'élever à 520 millions d'ici 2026.

### **3. Système institutionnel**

L'Inde est un Etat fédéral qui comprend 28 Etats établis sur des bases essentiellement linguistiques et 7 territoires créés pour des raisons politiques ou historiques. Elle est une démocratie de type parlementaire inspirée du modèle britannique.

La constitution indienne a été promulguée le 26 janvier 1950 par le Dr. Rajendra PRASAD, premier Président de la République indienne. Avec ses 396 articles et ses annexes, c'est l'une des plus longues du monde.

Le **Président de l'Union indienne** est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable, par un collège composé de membres des deux assemblées de l'Union et des représentants des assemblées législatives des Etats dont la voix est assortie d'un quotient qui est fonction de la population de l'Etat.

Le Président est le chef de l'Exécutif et le chef des Armées ; il nomme aux emplois civils et militaires de l'Etat et promulgue les ordonnances en dehors des sessions parlementaires. Son rôle peut être important lors de la désignation du Premier Ministre, dont il est tenu de suivre les « avis » depuis le vote du 42<sup>ème</sup> amendement de la Constitution en 1976. Il peut prononcer la dissolution de la Chambre basse, le Lok Sabha.

Il est important de noter que le Président de l'Union joue un rôle important dans la régulation des rapports entre l'Union et les Etats fédérés. Il est en effet en mesure de destituer les gouvernements locaux et de donner au Gouverneur les pleins pouvoirs pour une durée de six mois renouvelable.

Le Président est assisté d'un Vice-Président élu pour cinq ans par un collège composé des membres des deux assemblées de l'Union. Il est Président ex-officio de la Chambre haute, le Rajya Sabha.

Le **Premier Ministre**, Chef du Gouvernement, nommé par Président de la République, est le détenteur effectif du pouvoir. Il préside le Conseil des Ministres, ces derniers étant nommés par le Président sur proposition du Premier Ministre. Le Gouvernement est collectivement responsable devant le Lok Sabha, dont il peut proposer la dissolution au Président.

Le **Parlement de l'Union** comprend deux chambres : la Chambre des Etats (le Rajya Sabha) et la Chambre du Peuple (Lok Sabha), dont le chef du parti majoritaire devient normalement Premier Ministre.

La Chambre des Etats se compose de 245 membres élus pour 6 ans au suffrage indirect par les Assemblées législatives des Etats et renouvelés par tiers tous les deux ans, à l'exception des 12 membres qui sont nommés par le Président en raison de leurs compétences dans le domaine des sciences, des arts et des lettres ou de l'action sociale.

La Chambre du Peuple se compose de 545 membres élus au suffrage universel pour cinq ans, à l'exception de deux membres nommés par le président pour représenter la communauté anglo-indienne.

Les institutions des **Etats fédérés** sont à l'image de celles du Gouvernement central. Le Gouverneur représente le Président et nomme le Ministre en Chef, qui est normalement le leader du parti majoritaire à l'Assemblée législative.

#### **4. Système de castes**

Le système des castes gouverne encore largement l'organisation de la société. Il s'agit d'un principe de stratification sociale propre au sous-continent Indien, dont les origines demeurent incertaines.

On distingue communément quatre castes génériques (les *Varna*) : Brahmanes (prêtres), Kshatriya (guerriers), Vaishya (commerçants) et Shudra (serviteurs). Ceux qui appartiennent à ces groupes sont les Hindous de caste, les autres, les Intouchables, étant des Hors-castes.

En réalité, l'organisation des castes est infiniment plus complexe. La société est divisée en milliers de castes (les *Jati*), certaines s'étendant sur plusieurs Etats et comptant des millions de membres, d'autres ayant une extension géographique beaucoup plus réduite.

La Constitution indienne affirme l'égalité de tous les citoyens et interdit, dans son article 15, toute discrimination basée sur la religion, la caste, le sexe ou le lieu de naissance. L'article 16 abolit officiellement la notion d'intouchable. L'article 46 prévoit que l'Etat veillera à promouvoir les intérêts économiques et sociaux des parties les plus faibles de la population, en particulier des *Sheduled Castes* (Intouchables). Sur le fondement de ces dispositions, des quotas ont été mis en oeuvre pour l'accès des Intouchables aux emplois publics.

Au cours de son déplacement, la délégation a pu constater, à la simple lecture des annonces matrimoniales publiées dans la presse, que le système des castes demeurait extrêmement vivace, la plupart des annonces mentionnant la caste à laquelle devrait appartenir le prétendant ou la prétendante.

Malgré d'importants progrès, notamment en ce qui concerne l'accès des Intouchables et des membres des basses castes à l'éducation, le système des castes demeure un frein incontestable à la mobilité sociale.

#### **5. Économie de l'Inde**

La croissance indienne s'est élevée en moyenne à 5,7 % au cours des dix dernières années. Après un taux de 7,8 % en 2003-2004 grâce à une bonne

récolte due à une mousson satisfaisante, les performances économiques en 2004-2005 pourraient être moins bonnes.

Malgré l'élévation du taux de croissance moyen, l'économie indienne souffre de faiblesses structurelles. Un taux de croissance de 9 % environ serait nécessaire pour permettre une réduction significative de la pauvreté. L'Inde occupe la 127<sup>ème</sup> place sur 175 pays dans le classement de l'Indice du Développement Humain.

Pour atteindre un taux de croissance supérieur, les autorités indiennes devront maîtriser les déficits publics qui s'élèvent à 10 % du PIB si l'on cumule le déficit de l'Etat central et celui des Etats de l'Union. De nombreux goulets d'étranglement entravent encore la croissance, en particulier l'insuffisance des infrastructures et la vétusté du cadre juridique de l'activité économique.

## 6. Relations avec la France

Les relations politiques entre la France et l'Inde sont traditionnellement bonnes et notre pays a toujours envoyé comme ambassadeurs en Inde des personnalités de grande qualité, qu'il s'agisse de M. Claude BLANCHEMAISON, de M. Bernard de FAUBOURNET de MONFERRAND, ou de M. Dominique GIRARD, pour ne citer que les trois derniers.

Les échanges économiques entre la France et l'Inde demeurent en revanche limités. **La France est aujourd'hui le 15<sup>ème</sup> fournisseur et le 11<sup>ème</sup> client de l'Inde.** Sa part de marché en Inde s'élève à environ 2 % et elle est nettement devancée par ses principaux concurrents : Etats-Unis (7,2 %), Belgique (6 %), Chine (4,5 %), Royaume-Uni (4,5 %), Allemagne (3,9 %), Japon (3 %).

Si les exportations françaises vers l'Inde ont dépassé pour la première fois en 2001 le milliard d'euros, il n'en reste pas moins que l'Inde n'absorbe que 0,3 % de nos exportations. **La France se situerait aujourd'hui au huitième rang des investisseurs étrangers en Inde derrière Maurice, les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Corée du Sud.**

En matière de coopération économique, la création du Forum d'initiative Franco-Indien, coprésidé par notre excellent collègue M. Jean FRANÇOIS-PONCET a constitué un progrès incontestable en permettant de faciliter la réalisation de projets précis associant des partenaires des deux pays.

Les relations, culturelles, scientifiques et techniques entre la France et l'Inde sont traditionnellement dynamiques. Le budget français de coopération

avec l'Inde a atteint 5,4 millions d'euros en 2004, soit une augmentation de 11% par rapport à l'an 2000.

La coopération culturelle a pour premier objectif la diffusion de la langue et de la culture françaises. Le réseau des alliances françaises, composé de 15 établissements et de 7 antennes, est présent dans 13 États sur 28 et dans 22 villes.

Au cours de sa visite, la délégation a pu découvrir les nouveaux locaux de l'Alliance française de Delhi et s'entretenir avec son directeur, M. Gérard Saby, ainsi qu'avec une partie du corps enseignant. Installée en mai 2004 dans ses nouveaux locaux, l'Alliance française dispose désormais d'équipements de grande qualité, en particulier d'un grand auditorium et de 11 salles de cours. Il convient de noter que les locaux sont partagés avec l'Allemagne, ce qui constitue un exemple qui pourrait utilement être reproduit dans d'autres pays. L'Alliance accueille environ 5.000 étudiants chaque année.



**La bibliothèque de la nouvelle Alliance française de Delhi**

Selon les professeurs rencontrés, les motivations de l'apprentissage du Français ont évolué au cours du temps. Alors que l'Alliance était, dans le passé, fréquentée prioritairement par des intellectuels, l'apprentissage du Français est désormais un moyen de valoriser un *curriculum vitae*, notamment pour les étudiants qui souhaitent partir suivre des études au Canada. En revanche, seuls 1.000 étudiants indiens font des études supérieures en France.

La coopération scientifique entre la France et l'Inde est dominée par les activités du Centre franco-indien pour la promotion de la recherche

avancée (CEFIPRA). Fondé sur le principe de parité financière et scientifique franco-indienne, il a permis le financement de plus de 230 projets depuis sa création en 1987.

## **7. L'âme indienne : du Taj Mahal à Khajuraho**

Dans son livre *La Découverte de l'Inde*, Nehru évoque en ces termes l'art indien : « *L'intimité du lien qu'entretient l'esprit indien avec la religion et la philosophie le rend difficile à apprécier dans son intégrité, à moins d'avoir quelque connaissance des idéaux qui gouvernent l'art indien. En art, comme en musique, les conceptions orientale et occidentale sont séparées par un véritable gouffre. Les grands artistes et bâtisseurs du Moyen-Age européen se seraient sans doute sentis plus proches de l'art indien que les artistes européens modernes dont l'inspiration dérive de la Renaissance et des périodes ultérieures. Car il y a toujours, dans l'art indien, un élan religieux, un regard par delà le monde qui inspirèrent probablement aussi les constructeurs des grandes cathédrales d'Europe* ».

Apprendre à connaître l'Inde implique de découvrir sa culture et les œuvres d'art auxquelles elle a donné naissance. Lors de son précédent déplacement en 2002, le groupe d'amitié avait pu visiter deux des sites les plus fondamentaux de la tradition artistique indienne : Mahābalipuram et Kanchipuram.

Au cours de son déplacement de septembre 2004, la délégation a visité le Taj Mahal, souvent considéré comme le symbole du pays tout entier, qui constitue le plus bel exemple de l'art moghol en Inde. Elle s'est également rendue à Khajuraho, site qui accueille les chefs d'œuvre absolus de l'architecture médiévale hindoue. Les temples de Khajuraho ont été élevés par les rāja de la dynastie des Chandella, qui régnait sur l'extrême Nord du Deccan entre le X<sup>ème</sup> siècle et le début du XIII<sup>ème</sup> siècle. Au temps de sa plus grande gloire, le site de Khajuraho comptait vraisemblablement quelque 85 temples. Si 22 d'entre eux sont encore présents et ont survécu aux assauts des musulmans, notamment à l'annexion de la province par les sultans de Delhi en 1310, ils le doivent principalement au déclin qui frappait le pays depuis la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Khajuraho fut en effet progressivement abandonnée et la brousse reprit possession de cette région. Le site ne fut redécouvert par les Occidentaux qu'en 1840.

Tous ces temples dressés vers le ciel obéissent à une organisation semblable, avec un vestibule (ardha-mandapa), une salle de danse ou de réunion (mandapa) et le temple proprement dit ou saint des saints (cella). Pour un visiteur européen, la découverte de ces œuvres d'art inspirées par un profond élan spirituel est particulièrement émouvante et ne manque pas d'évoquer la construction de nos grandes cathédrales, dont la construction est, pour l'essentiel, un peu postérieure à l'érection des temples de Khajuraho.

Les murs des temples sont parés de nombreuses sculptures d'une grande beauté, dont certaines représentent des scènes érotiques. Diverses interprétations ont pu être données de ce choix de représenter la sexualité sur des lieux sacrés : « *L'ensemble est unique au monde. Il renverse toute notion traditionnelle de ferveur, de recueillement. Il mêle l'impur au divin. (...) Pour en justifier la présence, certains ont parlé d'unions mystiques entre les créatures et la divinité, de lien fertile entre terre et ciel, d'amour créateur, de tantrisme et de que sais-je encore. D'autres commentateurs indiens disent, de leur côté, que les sculptures dessinaient une école d'amour pour les couples en visite et montraient aussi, à l'intention des pèlerins célibataires, de quelles prouesses étaient capables les courtisanes attachées aux temples.* »<sup>1</sup>.

## 8. Chronologie de l'Inde indépendante

- 15 août 1947 :** Indépendance de l'Inde et du Pakistan. Jawaharlal NEHRU devient Premier ministre.
- 1947-1949 :** Première guerre indo-pakistanaise à propos du Cachemire.
- 30 janvier 1948 :** Assassinat du Mahatma GANDHI.
- 26 novembre 1949 :** Promulgation de la Constitution, en vertu de laquelle l'Inde devient une République le 26 janvier 1950.
- 1962 :** Guerre sino-indienne.
- 27 mai 1964 :** A la mort de NEHRU, Lal Bahadur SHASTRI devient Premier Ministre.
- 1965 :** Deuxième guerre indo-pakistanaise.
- 19 janvier 1966 :** Indira GANDHI devient Premier Ministre de l'Inde.
- Décembre 1971 :** Troisième guerre indo-pakistanaise ; le Pakistan Oriental devient le Bangladesh.
- 18 mai 1974 :** Essai nucléaire indien au Rajahstan.
- Octobre 1975 :** Incidents frontaliers avec la Chine.
- Mars 1977 :** Défaite électorale d'Indira Gandhi ; Morarki DESAI devient Premier ministre.

---

<sup>1</sup> Jean-Claude CARRIÈRE, *Dictionnaire amoureux de l'Inde*.

- Janvier 1980 :** Indira GANDHI remporte les élections générales et redevient Premier Ministre.
- 31 Octobre 1984 :** Assassinat d'Indira GANDHI. Son fils Rajiv devient Premier Ministre.
- Décembre 1989 :** V.P SINGH succède à Rajiv GANDHI, démissionnaire. En novembre 1990, il est remplacé par Chandra SHEKHAR.
- 21 mai 1991 :** Assassinat de Rajiv GANDHI.
- Juin 1991 :** Victoire du Parti du Congrès aux élections générales ; P.V.Narasimha RAO devient Premier Ministre.
- 6 décembre 1992 :** Destruction de la mosquée d'Ayodhya par des fanatiques hindous. Les émeutes qui suivent dans le Nord de l'Inde font 1 200 morts.
- Printemps 1996 :** Défaite du Parti du Congrès aux élections générales. A.B.VAJPAYEE, chef du Parti BJP devient Premier Ministre pendant 13 jours et démissionne faute de majorité au sein du Lok Sabha. Un Gouvernement de Front Uni dirigé par Dewe GOWDA est formé.
- 21 avril 1997 :** M.I.K.GUJRAL devient Premier Ministre.
- 28 novembre 1997 :** Démission du Gouvernement à la suite du retrait du soutien du Parti du Congrès. Le Président prononce la dissolution du Lok Sabha.
- 1998 :** Victoire du BJP aux élections. A.B.VAJPAYEE devient Premier Ministre.
- 26 avril 1999 :** Dissolution du Lok Sabha. Victoire du BJP aux élections organisées en septembre.
- Février 2002 :** Les émeutes anti-musulmanes au Gujarat font près de 2000 morts.
- Mai 2004 :** Elections générales anticipées. Victoire du Parti du Congrès conduit par Sonia GANDHI. Manmohan SINGH devient Premier Ministre.

## L'INDE APRÈS LE RETOUR AU POUVOIR DU PARTI DU CONGRÈS

La visite de la délégation du groupe interparlementaire a pris place quelques mois seulement après les élections générales, qui ont marqué le retour au pouvoir du Parti du Congrès. Les entretiens qu'a eu la délégation avec deux commissions conjointes du Parlement Indien, mais également avec les chercheurs du Centre des sciences humaines de Delhi et des spécialistes des relations internationales lui ont permis de faire le point de la situation politique indienne.

### 1. Les élections générales du printemps 2004

Les élections générales au Lok Sabha (Assemblée du Peuple) ne devaient intervenir qu'à l'automne 2004. Cependant, le Président de la République a prononcé la dissolution de l'Assemblée à la demande du Gouvernement conduit par le *Bharatiya Janata Party* (BJP), qui estimait que les circonstances lui permettraient de remporter une nouvelle victoire électorale.

Ce scrutin a été marqué par d'importants progrès dans l'organisation des élections, forcément complexe dans un pays aussi vaste. La commission aux élections a exigé des candidats qu'ils dévoilent leur casier judiciaire, leur niveau d'instruction, leur état de fortune. Elle a en outre élaboré un code de conduite comportant une quarantaine de règles à suivre par les candidats, notamment en ce qui concerne la tenue des réunions publiques, les processions ou la sécurité des bureaux de vote. Pour la première fois, des machines électroniques permettant l'enregistrement et le décompte des suffrages ont été utilisées dans tout le pays.

Pour éviter les risques de violence le jour des élections, d'importantes forces de police ont été déployées et le pays a été divisé en quatre zones, appelées à voter à des dates différentes entre le 20 avril et le 10 mai. Le dépouillement n'a été réalisé qu'une fois les opérations électorales achevées dans tout le pays.

Le taux de participation (58,3 %) a été légèrement inférieur à celui des scrutins précédents. Alors que ce taux n'était que de 47 % lors des premières élections générales postérieures à l'indépendance en 1952, il avait atteint 61,3 % en 1967 et 60 % lors des élections de 1999.

Les résultats ont été marqués par une grande dispersion des suffrages. Aucun parti n'est présent dans l'ensemble des Etats de l'Union indienne. Le BJP est pratiquement absent dans six Etats dont deux grands ; le Parti du

Congrès est absent dans deux Etats dont un grand. 43 partis se partagent les sièges de l'Assemblée, dont 16 n'ont qu'un seul siège. En outre, certains partis régionaux ou de castes ont connu un succès important lors de ces élections.

Dans ce contexte, la coalition conduite par le Parti du Congrès (*United Progressive Alliance*) a remporté un succès inattendu en totalisant 221 sièges sur un total de 543 (le Parti du Congrès ne détient cependant à lui seul que 145 sièges). D'autres partis ont choisi après les élections de soutenir le Gouvernement constitué par la coalition. De son côté, le BJP et ses alliés de la *National Democratic Alliance* ont remporté 183 sièges (le BJP en totalisant 139 à lui seul contre 182 lors de la législature précédente).

L'Alliance conduite par le Parti du Congrès est une coalition large d'une vingtaine de partis. Parmi les partis soutenant la coalition, certains disposent d'un nombre de sièges importants, en particulier le Parti communiste indien (43 sièges). Une éventuelle défection du « bloc de gauche » ferait perdre la majorité absolue à la coalition.

## **2. Les premières orientations du nouveau Gouvernement**

La constitution du Gouvernement à la suite des élections a été marquée par la décision de Mme Sonia GANDHI, Présidente du Parti du Congrès, de ne pas briguer le poste de Premier Ministre. Ce choix a permis l'entrée au Gouvernement de partis qui s'opposaient à la présence de Mme Gandhi à ce poste. Dans ces conditions, M. Manmohan SINGH est devenu Premier Ministre.

La campagne électorale a essentiellement été animée par les questions économiques et sociales, le BJP mettant en avant le succès des réformes économiques conduites pendant la législature, tandis que le Parti du Congrès soulignait la nécessité de lutter plus activement contre la pauvreté. Les classes les plus modestes ont d'ailleurs largement soutenu le Parti du Congrès, ce qui est loin d'avoir été toujours le cas dans le passé.

Le nouveau Gouvernement semble décidé à poursuivre le processus de réformes économiques entrepris en 1991 et accéléré au cours de la dernière législature, qui a permis à l'Inde de connaître une croissance exceptionnelle de 8,2 % en 2003. Cette politique pourrait cependant trouver des limites, compte tenu de l'attachement du Parti du Congrès et de certains de ses alliés au secteur public. A titre d'exemple, le secteur des assurances n'est aujourd'hui privatisé qu'à hauteur de 27 %.

Surtout, le processus de réformes devrait s'accompagner d'une attention plus marquée aux problèmes sociaux. Le nouveau Gouvernement a ainsi annoncé sa volonté de payer un salaire à tout chef de famille, même chômeur. Les principales orientations du premier budget du nouveau ministre

des Finances, M. CHIDAMBARAM, sont les suivantes : augmentation des fonds consacrés à l'amélioration de l'agriculture et à la promotion de l'emploi rural, développement des infrastructures agricoles, doublement des dépenses sociales, volonté de porter les dépenses d'éducation à 2 % du PIB.

Sur le plan politique, l'un des points de consensus de la coalition est la réaffirmation du caractère « séculariste » de l'Etat, mis à mal au cours de la législature précédente par la promotion par le BJP du concept d'*Hindutva* (hindouïté).

### Sécularisme Indien et laïcité Française

A plusieurs reprises lors de ses entretiens politiques, avec les membres du Parlement Indien notamment, la délégation a été interpellée sur les conséquences, pour la communauté sikh de France, de la loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

La délégation a pu rassurer ses interlocuteurs en expliquant la procédure applicable en cas de port, au sein des établissements scolaires, de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. Elle a notamment rappelé qu'une procédure de dialogue était toujours prévue et que le nombre de cas n'ayant pu être résolu par ce dialogue demeurait très limité, y compris en ce qui concerne la communauté sikh.

Cette incompréhension a cependant permis de mettre à jour **deux conceptions différentes de la laïcité**. En France, comme l'expliquait le rapport de la commission Stasi, « *la laïcité, pierre angulaire du pacte républicain, repose sur trois valeurs indissociables : liberté de conscience, égalité en droit des options spirituelles et religieuses, neutralité du pouvoir politique* ».

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 dispose, dans son article 1<sup>er</sup>, que « *La République assure la liberté de conscience* » et « *garantit le libre exercice des cultes* ». L'article 2 précise que « *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ».

L'Inde est un pays plurireligieux. Si les Hindous représentent environ 82 % de la population, l'Inde compte 12 % de Musulmans, ce qui en fait le troisième pays musulman au monde après l'Indonésie et le Pakistan. Le pays compte par ailleurs un peu plus de 2 % de Chrétiens et autant de Sikhs. Comme l'explique M. Michael AMALADOSS, « *La laïcité indienne n'est ni antireligieuse, ni même simplement neutre par rapport aux différentes religions ; elle se veut positive vis-à-vis des différentes religions. Les groupes religieux minoritaires ont leurs propres « lois civiles », réglant les mariages ou les questions de succession ; ils peuvent, par ailleurs, avoir leurs propres institutions éducatives, financées par l'Etat.* »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « *Inde : quelle laïcité* », *Etudes*, Novembre 2004, p. 444.











































